



## Boites de nuit

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 16 avril 2003

---

Qu'en est-il des boîtes de nuit ?? Je ne vois pas l'application de la loi EVIN, que de la fumée, que de la fumée.....et pourtant celle où je vais (que très occasionnellement faute de ne pouvoir supporter la fumée) a plusieurs salles. Pourquoi ne pas exiger que la moitié soit consacrée aux non-fumeurs ??

d'autre part, je vous précise que je prends les transports en commun tous les jours, que je vois des fumeurs tous les jours dans le train ou sur les quais MAIS JAMAIS je n'ai vu un contrevenant se faire verbaliser ! d'avance merci

### Réponse :

Les discothèques sont soumises aux mêmes conditions que les restaurants ou les bars.

Ces [conseils pratiques](#) pourront peut-être vous aider préparer une éventuelle action pour laquelle vous trouverez toujours DNF à vos cotés.

La SNCF n'a pas de politique volontariste pour faire appliquer une loi qu'elle manipule à sa manière. La RATP montre, par contre, sa volonté d'informer le grand public, mais comme, parallèlement elle a une politique laxiste vis-à-vis de son personnel, ce dernier n'est pas enclin à appuyer les messages affichés ou sonores de son employeur. RATP annonce avoir verbalisé 4000 fois en 2000 et 3000 fois en 2001 !